

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

M. Bill Casey, député  
Président  
Comité permanent de la santé  
Chambre des Communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A4

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des Communes, j'ai le plaisir de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au 18<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la santé (le Comité), intitulé *Rapport sur les boissons alcoolisées prémélangées à haute teneur en sucre*.

Au nom du gouvernement du Canada, je félicite les membres du Comité pour avoir entrepris cette étude, et je remercie les témoins qui l'ont fait bénéficier de leur précieuse expertise, de même que les personnes et organismes qui ont soumis des mémoires écrits énonçant leurs points de vue sur le sujet. Le gouvernement du Canada souscrit à l'esprit et à l'intention des recommandations du Comité.

Cette étude fait clairement ressortir le besoin de tenir une discussion à l'échelle nationale concernant la meilleure façon de répondre à les méfaits causés par l'alcool. La consommation d'alcool au Canada est supérieure à la moyenne mondiale. Un cinquième des Canadiens qui consomment de l'alcool le font à des taux supérieurs à ce que recommandent les Directives de consommation d'alcool à faible risque. Les taux de consommation d'alcool chez les élèves du secondaire ont augmenté au Canada, et l'alcool demeure la substance qui présente la plus forte prévalence d'utilisation chez les élèves canadiens de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années.

Ces taux de consommation élevés sont à l'origine de nombreux méfaits associés à l'alcool. Selon les Directives de consommation d'alcool à faible risque, le fait de boire en une même occasion plus de quatre consommations pour un homme ou trois consommations pour une femme accroît le risque de blessures et de torts à court terme, et le fait de boire plus de 15 consommations par semaine pour les hommes ou dix consommations par semaine pour les femmes accroît le risque d'effets négatifs sur la santé à long terme. Au Canada, la consommation d'alcool est à l'origine de plus d'hospitalisations que les crises cardiaques. Les décès résultant de la consommation d'alcool, y compris les empoisonnements à l'alcool, sont en hausse. Qui plus est, en dépit des efforts déployés pour prévenir la consommation d'alcool pendant la grossesse et la conduite avec facultés affaiblies, l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool restent des sources de préoccupation.

..2

Canada

Reconnaissant les possibles dangers immédiats associés aux contenants à portion individuelle de grande capacité de boissons alcoolisées aromatisées à haute teneur en sucre, le gouvernement du Canada prend des mesures pour protéger les Canadiens. Après le décès tragique d'Athena Gervais en mars 2018, Santé Canada a réagi rapidement en déposant un Avis d'intention de modifier le *Règlement sur les aliments et drogues* de façon à restreindre la quantité d'alcool contenue dans ces boissons. Santé Canada a sollicité des observations additionnelles sur cette proposition remaniée de la part des principaux intervenants en juin et juillet 2018, et entend mettre en avant des règlements égayés par une analyse coûts-avantages dans les mois à venir.

Répondre à la consommation problématique d'alcool est un problème complexe en raison des multiples secteurs de compétence concernés et du fait que les responsabilités en ce domaine sont partagées avec les provinces et les territoires. Toutefois, le gouvernement du Canada entend aborder de manière plus générale au problème des méfaits causés par l'alcool par le biais d'une approche de santé publique collaborative, humaniste et sur fondée des données probantes. En décembre 2016, le gouvernement a adopté la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDAS) en tant que nouvelle approche de santé publique visant à contrer la consommation problématique illégale et légale de substances, y compris de l'alcool. La SCDAS rétablit officiellement la réduction des méfaits en tant que pilier fondamental, en parallèle avec les piliers existants de prévention, de traitement et d'exécution de la loi.

Il est essentiel que les politiques découlant de la SCDAS reposent sur un solide fondement des données probantes. Pour ce faire, le gouvernement a lancé une consultation publique sur la SCDAS. Par cette consultation, le gouvernement collaborera avec le public et les intervenants clés et s'assurera que les futures mesures visant à répondre aux risques et les méfaits causés par l'alcool concorderont avec les données probantes et les pratiques exemplaires les plus récentes. Le gouvernement étudiera de près les recommandations du Comité dans le cadre de ces efforts.

Les efforts déployés à ce jour en vertu de la Stratégie nationale sur l'alcool de 2007 et de la SCDAS ont aidé à répondre aux les méfaits causés par la consommation d'alcool au Canada. Bon nombre des recommandations mises de l'avant dans la SNA ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. Cependant, la SNA est maintenant dépassée, et elle ne reflète plus les données canadiennes les plus récentes sur la consommation d'alcool. Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) a déjà commencé à travailler avec des partenaires à la mise à jour de la SNA. Seront pris en compte dans ce processus des dimensions telles que l'accessibilité physique de l'alcool, la consommation d'alcool chez les mineurs, les mécanismes d'établissement des prix et autres mesures incitatives, l'étiquetage ainsi que la publicité et la promotion.

Ces mesures font ressortir l'engagement du gouvernement à non seulement contrer à court terme aux risques pour la santé et la sécurité associés aux boissons alcoolisées aromatisées à forte teneur en sucre, mais aussi à répondre aux risques et méfaits plus généraux liés à l'alcool au moyen d'une approche à long terme fondée sur les données probantes.

Je vous remercie d'avoir souligné l'importance de ce problème en déposant ces recommandations. Vous trouverez dans l'annexe à la présente lettre de l'information plus détaillée sur les moyens par lesquels le gouvernement entend donner suite à ces recommandations. Ce rapport jouera un rôle primordial pour ce qui est de susciter un dialogue à l'échelle nationale concernant la façon répondre aux les méfaits causés par l'alcool au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in blue ink, reading "Ginette Petitpas Taylor". The signature is fluid and cursive, with a large initial "G" and "P".

---

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée  
Ministre de la Santé

## Annexe

### ***Restrictions sur la teneur en alcool, en sucre et en caféine des boissons alcoolisées prémélangées à haute teneur en sucre (Recommandations 1, 2, 3)***

Santé Canada entend mettre de l'avant dans les prochains mois des règlements qui limiteraient la teneur en alcool des contenants à portion individuelle de boissons alcoolisées à forte teneur en sucre. Les recommandations contenues dans le rapport ainsi que les commentaires recueillis lors des consultations tenues par Santé Canada sont pris en compte dans l'élaboration de la réglementation.

### ***Étiquetage, emballage, mise en marché et image de marque (Recommandations 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11)***

Le gouvernement a lancé des consultations publiques sur la SCDAS en vue de déterminer de futures mesures concrètes pour répondre à la consommation problématique de substances et d'assurer que les futures mesures axées sur les risques et méfaits associés à l'alcool concorderont avec les données probantes et les pratiques exemplaires les plus récentes. Le gouvernement prévoit que le processus de consultation inclura des discussions sur les pratiques d'étiquetage, d'emballage, de mise en marché et de promotion de l'alcool. Le gouvernement prendra en compte toute la rétroaction reçue des intervenants et du public sur la question de même que les recommandations du Comité permanent de la santé dans le contexte des efforts visant à élaborer de futures mesures pour répondre aux méfaits causés par l'alcool.

Le CRTC est un tribunal administratif indépendant, et le gouvernement ne prévoit pas actuellement lui demander de remanier son code de la publicité radiodiffusée à l'égard des boissons alcoolisées et de déterminer s'il devrait s'appliquer aux médias numériques. Cependant, le 5 juin 2018, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ont annoncé le lancement d'un examen de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. L'examen aidera à la modernisation de la législation canadienne en matière de communications et assurera que les Canadiens peuvent tirer pleinement parti de l'ère numérique. Le rapport final et les recommandations du comité, censés paraître d'ici le 31 janvier 2020, viendront éclairer toute modification du cadre législatif et réglementaire.

### ***Prix et taxation (Recommandation 12, 13)***

Tel qu'annoncé dans le Budget de 2017, le gouvernement a haussé de deux pour cent en 2017 la taxe d'accise sur la bière, le vin et les spiritueux. Dans l'avenir, les taux de la taxe d'accise sur les boissons alcoolisées seront rajustés annuellement, le 1<sup>er</sup> avril, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les provinces et les territoires ont la responsabilité de réglementer la vente et la distribution des boissons alcoolisées dans leurs territoires de compétence, ce qui inclut le pouvoir de fixer les prix et aussi d'imposer des taxes et majorations à l'égard des boissons alcoolisées.

Le gouvernement prévoit que le processus de consultation sur la SCDAS comportera des discussions sur les mécanismes d'établissement des prix et autres mesures incitatives. Le

gouvernement prendra en compte toute la rétroaction reçue des intervenants et du public sur la question de même que les recommandations du Comité permanent de la santé durant le processus d'élaboration de la politique.

***Surveillance (Recommandation 14)***

Santé Canada travaille avec des partenaires à la mise sur pied d'un observatoire des drogues canadien qui fournirait de l'information factuelle et objective de portée nationale au sujet des drogues et des substances connexes. Cet observatoire constituerait une plateforme centrale pour l'information sur les drogues tant légales qu'illégales et incorporerait de l'information provenant d'une vaste gamme de sources nationales et provinciales et aussi de sources plus ciblées.

***Stratégie nationale sur l'alcool (Recommandation 15)***

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances a déjà commencé à travailler avec des partenaires à la mise à jour de la Stratégie canadienne sur l'alcool.

Seront pris en compte dans ce processus des enjeux telles que l'accessibilité physique de l'alcool, la consommation d'alcool chez les mineurs, les mécanismes d'établissement des prix et autres mesures incitatives, l'étiquetage ainsi que la publicité et la promotion. Les renseignements recueillis lors de ce processus pourraient orienter les prochains travaux du gouvernement.